



Non respect cédez le passage

Par **m2c**, le **15/09/2018** à **20:45**

Bonjour,

ce matin j'arrive au volant de mon véhicule à une intersection. Le véhicule sur ma gauche a un cédez le passage. Il ralentit, je ralentis également pour m'engager en regardant sur ma droite pour la priorité. Il a cru que je le laissais passer et inévitablement me percute sur l'avant gauche de mon véhicule. Il m'explique que l'ai laissé passer et que je suis quand même passée. Je lui dis que non, qu'il a un cédez le passage et que je suis prioritaire. Je lui explique que mon ralentissement est obligatoire pour la priorité à droite. Ensuite il a refusé de signer le constat amiable. J'ai appelé mon assurance qui m'informe que dans ce cas, outre la franchise qui est à ma charge, mon malus passe de 0,50 à 0,62. J'ai pris pourtant l'assurance la plus élevée car mon véhicule est neuf. Est-ce normal d'avoir un malus alors que l'autre conducteur n'a pas respecté le cédez le passage?

Par **kataga**, le **16/09/2018** à **02:22**

Bjr,

Il vous faut commencer par faire un devis pour la réparation de votre véhicule et l'envoyer par LRAR à cette personne et à son assureur ..